

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21/01/2022

Présents :

MM. FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

Secrétaire de Séance : M. VILLETTE Gérald

Délibération N° 001-2022

**APPROBATION DES
COMPTES DE GESTION**

- Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils constituent l'enregistrement en partie double des opérations ordonnancées par M. le maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine.
- Après s'être assuré que sont repris dans les écritures le montant des soldes de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les paiements ordonnancés
- Après s'être assuré que toutes les opérations d'ordres qui ont été prescrites ont été passées dans les écritures
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion de la trésorière de Seilhac pour les budgets Principal, lotissement les Grillons et ALSH
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 4 abstentions,

- Adopte les comptes de gestion 2021 des budgets Principal, Lotissement les Grillons, ALSH.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Marc Géraudie**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220127-D01-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

Affichage : 01/02/2022